
Direction des transports terrestres

Erratum aux [annexes de l'arrêté du 24 novembre 2000](#)

NOR : *EQU0001668A*

Dans le *Bulletin officiel* n° 22 du 10 décembre 2000, page 73 :

Au lieu de : « annexes à l'arrêté du 24 novembre 2000 modifiant l'arrêté du 14 février 2000 relatif au contrôle des transports urbains de personnes et des transports routiers non urbains de personnes »,

Lire : « annexes à l'arrêté du 24 novembre 2000 modifiant l'arrêté du 14 février 1986 relatif au contrôle des transports urbains et des transports routiers non urbains de personnes ».